



Trouble du développement intellectuel, volet 2

Travail et vie active

23 juillet
2026

C'est quoi **la vie active** ?

C'est quand la personne peut travailler
et vivre en société.



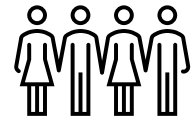
Dans la vie active, il y a :

- le travail
- les formations
- les loisirs
- le sport
- les amis
- la vie dans la société



C'est quoi **le travail** ?

- avoir des collègues
- gagner de l'argent
- faire quelque chose, par exemple
la cuisine, la couture, tondre la pelouse, laver
du linge

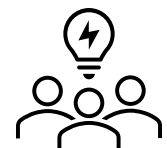


Travailler est un droit.



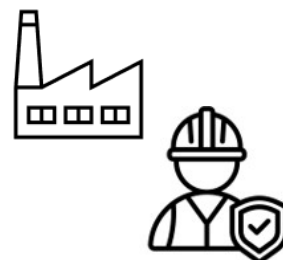
La personne peut avoir un projet professionnel
pour travailler.

Un **projet professionnel**,
c'est réfléchir au travail
que la personne veut faire.



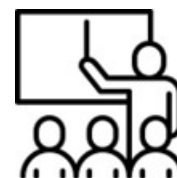
La personne peut demander de l'aide
pour construire son projet professionnel.

Pourquoi travailler ?



Travailler :

- c'est pour apprendre des nouvelles choses
- c'est faire quelque chose qu'on aime
- c'est pour être autonome
- c'est pour gagner de l'argent
- c'est pour voir des gens



Parfois, la personne ne peut pas travailler.

La personne peut choisir de ne pas travailler.

Aider la personne à organiser
et à gérer son temps

- entre son travail et sa vie de tous les jours
- par exemple : travailler et avoir des loisirs.

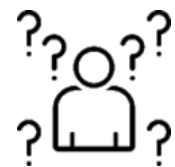


Avant de chercher un travail, la personne peut :

- dire ce que la personne aime
- dire ce que la personne n'aime pas
- essayer des activités
- changer d'avis



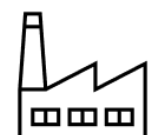
Par exemple : elle peut essayer un travail pendant des stages.



La personne peut dire où elle veut travailler.

Par exemple :

- en ESAT
- en Entreprise Adaptée – EA
- en entreprise ordinaire



La personne peut dire :

- qu'elle a déjà travaillé
- qu'elle sait comment travailler

Les professionnels peuvent reconnaître l'expérience de la personne

Les professionnels peuvent aider la personne à :

- chercher un travail
- chercher une entreprise ou un employeur
- faire un CV et une lettre de motivation
- préparer un entretien d'embauche



L'entretien d'embauche se passe avec la personne et un professionnel de l'entreprise.



La famille peut aider la personne.
C'est la personne qui choisit son projet professionnel.



La personne a trouvé un travail et une entreprise.

- Aider la personne à parler à l'entretien d'embauche.



Il faut utiliser les mêmes méthodes par exemple pour la communication :

- au travail
- en dehors du travail
- au domicile de la personne



Parler des méthodes de communication :

- avec l'entreprise
- avec les familles, les amis et les proches.
- Par exemple, le FALC – Facile à Lire et à Comprendre



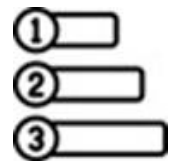
A l'entretien d'embauche, la personne :

- se présente
- dit ce qu'elle sait faire
- dit ce qu'elle veut faire
- dit ce qui est difficile pour elle



La personne dit si elle a besoin d'adaptations :

- des explications
- des pictogrammes
- des temps de pause et des temps de travail
- de séquentiels
- de matériel adapté,
par exemple un casque anti-bruit



La personne va dire quel travail elle veut faire :



Par exemple en atelier cuisine :

- laver les légumes
- découper les légumes
- faire la sauce



La personne va poser des questions sur son travail :

- Par exemple :
- à quelle heure elle commence son travail ?
- à quelle heure elle doit avoir fini son travail ?



A l'entretien d'embauche,
l'entreprise va expliquer à la personne
ce qu'elle va faire dans son travail.



L'entreprise va dire les règles à respecter.
Par exemple :

- les horaires
- les consignes de sécurité
- faire attention au matériel



Si les règles sont difficiles,
la personne peut demander de l'aide et des
explications.



L'entretien d'embauche s'est bien passé,
la personne est embauchée.



- elle signe un contrat de travail
ou le projet professionnel individuel
- elle commence à travailler

Pour préparer la personne à aller travailler,
il faut accompagner la personne à :



- utiliser les transports pour aller au travail
- reconnaître le trajet pour aller au travail
- aller seule à son travail



Quand la personne commence un travail,
c'est la prise de poste.



Il y a une période d'essai.

La **période d'essai**, c'est voir si la personne :

- se sent bien dans son travail
- arrive à l'heure
- s'entend avec les autres personnes



La période d'essai est importante
pour la personne
et pour l'entreprise.

La personne a le droit d'essayer le travail pour
voir :

- si elle aime bien le travail
- si le travail est adapté
- si elle arrive à faire le travail
- si elle veut changer de travail



A la fin de la période d'essai, l'entreprise dit :

- si elle embauche la personne
- si la période d'essai continue
- si elle refuse d'embaucher la personne



Au travail

Il faut adapter les conditions de travail à la personne.



Par exemple :

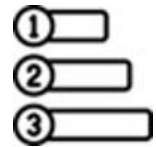
- utiliser des supports simples et adaptés
- utiliser des outils numériques



Il faut dire à la personne
qu'elle a le droit de se tromper.

Il faut décomposer le travail en plusieurs étapes.

1.Dire l'objectif du travail



2.Donner les consignes

3.Montrer comment faire le travail

La personne dit :

- ce qu'elle comprend
- et ce qu'elle ne comprend pas.



Tous les documents doivent être compris par la personne.

- Des documents adaptés
- Par exemple des documents écrit en FALC
- Des documents avec des images, des pictogrammes

C'est quoi la retraite ?

La **retraite**, c'est quand la personne arrête de travailler.



Pendant la retraite,
la personne reçoit de l'argent,
c'est la **pension de retraite**.



La retraite, c'est une nouvelle étape de la vie.

Arrêter de travailler,
ça peut être difficile.

La retraite, ça se prépare.

La personne peut poser
des questions sur la retraite.

Avant la retraite, la personne peut moins travailler.

La personne doit réfléchir :

- à sa nouvelle vie à la retraite
- à ses envies
- à des activités



Par exemple :

- faire du bénévolat avec une association
- participer à des sorties avec un groupe.

C'est important que la personne parle de sa retraite avec :

- sa famille
- ses amis
- les professionnels.



Ce document en facile à lire et à comprendre a été élaboré et relu par des professionnels et des personnes concernées, dans le cadre des travaux de la HAS sur « l'accompagnement des personnes présentant un trouble du développement intellectuel (2^{ème} volet) ».

Cette transcription en facile à lire et à comprendre a été effectuée avec les Autoreprésentants d'Ille-et-Vilaine soutenus par l'Adapei 35.

Ce document a été relu par l'association Nous Aussi.

Toutes nos publications sont téléchargeables sur <https://www.has-sante.fr/>